[Text]

Mr. Simmons: But if the clerk rules for Mr. Tremblay I will want to know why she ignored her obligations under Standing Order 114.(2)(b). That is why she is in a bind about the position. She has a clear obligation here.

Mr. Boudria: As parliamentarians, we were all elected. If we disagree with each other, it is clearly our role to do that. Similarly, in the House of Commons, the clerk provides advice to the chair, but ultimately it is one of our peers who decides. There are two reasons for that. First, you do not want someone in an administrative capacity to have authority over people in an elected capacity.

Second, let us be realistic. Even if the clerk did want to give herself that role, as parliamentarians we obviously have authority over the clerk to start with. We cannot ask her to be our boss for five minutes and then five minutes later she will be our servant again and we will decide what to do with her, dependent on how we liked the way she performed. It is preposterous to ask that of the clerk.

There are only two solutions. The government side has to decide for itself which one of its members is here properly or not. If not, we will have to either proceed with the election or disperse. We cannot adjourn. There is no procedure for us to adjourn. I do not know if anyone is aware of that, but under our rules we cannot adjourn today.

Mr. Redway: How do we go about dispersing in that event?

Mr. Boudria: We just walk out.

Mr. Redway: Everybody would have to walk out.

Mr. Boudria: No, if you walk out and. . .

Mr. Redway: If one person walks out, is that a dispersal of the whole committee?

Mr. Boudria: No, you lose quorum eventually. Once quorum is destroyed it does not matter.

Mr. Rodriguez: I want to back up what Mr. Boudria just said. This screw-up did not occur with the clerk. The clerk's job is very clear. The clerk has to accept the forum. Our quarrel is not with you, Madam Clerk. You have followed the rules and you have been a very good clerk. Absolutely. The foul-up has occurred somewhere else.

I am never one to ascribe motives, but obviously there is some plot afoot. The chief whip did not follow the rules as laid down in the Standing Orders. That is for another body to decide, not for you or this group to decide. If Mr. Redway and his hordes want to break quorum, they can do that. He can march his troops down the hill and disperse and break quorum, and then we can have this decided some other place. But I see he is not listening, so he is not going to do that.

[Translation]

M. Simmons: Mais si la greffière tranche en faveur de M. Tremblay, je demanderai à savoir pourquoi elle a passé outre aux obligations que lui imposait l'alinéa 114.(2)b) du Règlement de la Chambre. Voilà évidemment pourquoi sa situation est tellement délicate. Le Règlement lui impose une obligation très nette.

M. Boudria: Nous sommes parlementaires et nous avons donc tous dû briguer les voix des électeurs. Notre métier exige que nous discutions, que nous nous opposions. Ainsi, à la Chambre des communes, le greffier offre ses conseils au président, mais en dernier ressort, c'est toujours un des députés qui tranche. Il y a pour cela deux raisons. La première, c'est qu'on ne veut pas que le personnel politique, les élus de la nation, soient soumis aux décisions du personnel administratif.

Deuxièmement, soyons réalistes. Même si la greffière voulait s'attribuer ce rôle-là, il est bien évident que l'autorité doit venir de nous, parlementaires; on ne peut pas donc lui demander de nous imposer sa décision et, quelques instants plus tard, lui donner nos instructions et juger la manière dont elle exécute ses responsabilités. Il est absurde de lui demander cela.

Il n'existe que deux solutions. Les gens de la majorité vont devoir, entre eux, décider lequel de leurs membres doit prendre place ici. Sinon, il faudra soit procéder à un vote, soit nous disperser. Nous ne pouvons pas lever la séance. La procédure en vigueur ne nous permet pas de lever la séance. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais nos règles nous interdisent de lever la séance aujourd'hui.

M. Redway: Mais, alors, quelle est la procédure prévue en cas de dispersion?

M. Boudria: Nous quittons tout simplement la salle.

M. Redway: Mais il faudrait que tout le monde quitte la salle.

M. Boudria: Non, si vous vous levez et que vous sortez et. . .

M. Redway: Et si une personne se lève et quitte la salle, cela équivaut-il au dispersement du comité?

M. Boudria: Non, mais on finit par perdre le quorum. Dès qu'il n'y a plus quorum, peu importe le reste.

M. Rodriguez: J'aimerais confirmer ce que M. Boudria vient de dire. Cet accroc n'a rien à voir avec la greffière. Sa tâche est parfaitement définie. La greffière est tenue d'accueillir les éléments qui lui sont présentés. Madame la greffière, vous n'êtes pas en cause. Vous avez respecté la procédure et vous vous êtes parfaitement bien acquittée de vos responsabilités. L'origine de l'imbroglio se trouve autre part.

Je ne voudrais pas viser qui que ce soit, mais je crois déceler les éléments d'une intrigue. Le whip en chef n'a pas respecté la procédure que lui impose le Règlement de la Chambre. La question va devoir être tranchée ailleurs. Ce n'est ni à vous ni au comité qu'il appartient de prendre une décision sur ce point. Si M. Redway et ses comparses veulent défaire le quorum, qu'ils le fassent. Il peut effectivement faire descendre sa horde, disperser la réunion et faire s'évaporer le quorum, mais alors nous devrons demander à ce que la question soit tranchée ailleurs. Je vois qu'il ne m'écoute pas et qu'il ne va donc pas faire cela.

M. Redway: Vous aussi vous pouvez en faire de même.

Mr. Redway: That is always available to you, too.